

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 25 JUIN 2015 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER
- DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames
STREMSDOERFER - PIRON - MOYER - GUICHARD - NOTTET -
COMBRY - BASSEVILLE - KHIEU.

Madame LANET est représentée par Monsieur COUTURIER.

Madame COMBRY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/05/15
2. Demande de subvention
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement
4. Réhabilitation de l'Hôtel de ville : dépôt de permis de construire
5. Mise en place de la participation citoyenne et signature d'un protocole avec la gendarmerie
6. Modification du tableau des emplois
7. Accès parking tennis
8. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/05/15

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 26/05/15.

2. Demande de subvention

Monsieur le Maire fait lecture, au Conseil Municipal, d'un courrier du Comité Départemental de l'Ain de la FNACA qui sollicite une subvention pour l'organisation du 32^{ème} congrès national qui aura lieu à Bourg en Bresse au parc Ainterexpo les 14, 15 et 16 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 200 € au Comité Départemental de l'Ain de la FNACA, pour l'organisation du 32^{ème} congrès national,
- **VOTE** le virement de crédits suivants :
 - Prélèvement sur les dépenses imprévues (022) pour la somme de 200 €,
 - Augmentation du compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour la somme de 200 €.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Monsieur Bourgey, Chef de secteur assainissement à la lyonnaise des eaux, présente le rapport annuel 2014 du délégataire.

Ensuite, Monsieur le Maire présente le rapport de l'année 2014 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement affermé à la LYONNAISE DES EAUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, Monsieur BOURGEY ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2014 du Maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement confié à la LYONNAISE DES EAUX par contrat d'affermage.

4. Réhabilitation de l'Hôtel de ville : dépôt de permis de construire

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville qui nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Il sollicite, auprès du Conseil Municipal, l'autorisation de déposer un permis de construire au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom de la commune pour le projet de réhabilitation de l'Hôtel de Ville.

5. Mise en place de la participation citoyenne et signature d'un protocole avec la gendarmerie

Monsieur le Maire explique que la démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants de Saint Trivier sur Moignans en les associant à la protection de leur propre environnement, notamment concernant les cambriolages.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- ✓ Rassurer la population et renforcer le tissu relationnel,
- ✓ Renforcer le lien social entre les habitants d'un même quartier,
- ✓ Améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation en étant alerté par des référents de quartier volontaires,
- ✓ Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette démarche emprunte la forme d'un réseau de solidarité de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurée autour d'habitants de la Commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture du protocole relatif à la mise en place de cette participation citoyenne, qui est signé entre la Commune, le Préfet de l'Ain et la Gendarmerie.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 6 voix contre (Messieurs COUTURIER (2), BOURGEY, VERNAY, Mesdames GUICHARD et KHIEU), et une abstention (Madame NOTTET) :

- **APPROUVE** le projet de participation citoyenne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole relatif à la mise en place de la participation citoyenne sur la commune.

6. Modification du tableau des emplois

⇒ VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Monsieur le Maire propose la création de :

- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe à temps complet afin de permettre à 3 adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} Classe, ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant 6 ans au moins de services effectifs dans leur cadre d'emplois, d'accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe ;

Suite aux évolutions de carrière des agents communaux ces dernières années, Monsieur le Maire propose la suppression de différents postes, à savoir :

- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} Classe,
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe,
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} Classe,
- 4 postes à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} Classe,
- 1 poste à temps complet d'agent de maîtrise,
- 3 postes à temps complet d'ATSEM 1^{ère} Classe,
- 1 poste à temps non complet (28 h) d'adjoint administratif 2^{ème} Classe,
- 1 poste à temps non complet (28 h) d'adjoint administratif 1^{ère} Classe,
- 1 poste à temps non complet (17 h 30) d'ATSEM 1^{ère} Classe.

Monsieur le Maire précise que ces emplois proposés à la suppression sont vacants et sans objet. Il précise également que le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de l'Ain a formulé un avis favorable à la demande de suppression de ces emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire à savoir :
 - la **création** de 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015,
 - la **suppression** d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} Classe, d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} Classe, d'un poste à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} Classe, de 4 postes à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} Classe, d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise, de 3 postes à temps complet d'ATSEM 1^{ère} Classe, d'un poste à temps non complet (28 h) d'adjoint administratif 2^{ème} Classe, d'un poste à temps non complet (28 h) d'adjoint administratif 1^{ère} Classe, d'un poste à temps non complet (17 h 30) d'ATSEM 1^{ère} Classe.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de création de poste.

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins d'une classe qui accueille à la fois des enfants de maternelle Grande Section et des enfants de primaire Cours Préparatoire, il convient de renforcer les effectifs au sein des ATSEM.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet de 20/35^{ème} ou 22/35^{ème} pour les enfants de Grande Section, pour l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté du matériel servant directement à ces enfants, à compter du 31 août 2015.

Il précise que l'institutrice en charge de la classe GS/CP souhaite que l'ATSEM soit recrutée pour 22/35^{ème} afin que cet agent (contrairement à l'ATSEM contractuelle sur l'année scolaire 2014/2015) ait

du temps supplémentaire chaque matin avant la classe pour préparer le matériel nécessaire aux activités du jour.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière « médico-sociale », au grade d'ATSEM 1^{ère} Classe, cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et deux voix contre (Monsieur COUTURIER) décide :

- **DE CREER** un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée de 20/35^{ème} à compter du 31 août 2015,
- **DE NOMMER** « stagiaire » la personne qui sera recrutée sur ce poste dès le 31 août 2015 (sauf si recrutement par voie de mutation),
- **DE FIXER** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 31 août 2015,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de création de poste.

Il est précisé que Monsieur Couturier souhaitait la création d'un poste d'ATSEM à 22/35^{ème} afin de permettre à l'ATSEM d'avoir plus de temps dans la préparation de son travail pour la classe.

7. Accès parking tennis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'accès coutumier et de fait donnant à un espace faisant office de parking du club house du tennis, a été supprimé suite à l'installation des feux tricolores.

Monsieur le Maire avait reçu un courrier de Monsieur le Président du Tennis Club lui demandant d'étudier la possibilité de créer à nouveau un accès au club house pour les véhicules.

Madame Basseville rappelle que le club house reçoit du public et qu'il y a des manifestations tout au long de l'année. Les moniteurs transportent également du matériel. En conséquence, un parking proche du club house est très utile.

Monsieur Corgé fait remarquer qu'il n'y a pas forcément de parking proche des clubs de tennis dans les autres villages.

Monsieur Couturier rappelle au Conseil Municipal que ce parking n'avait pas été créé uniquement pour le tennis, mais pour accroître les possibilités de se garer lors de grosses manifestations à la salle polyvalente. Dès que le parking derrière la salle polyvalente est plein, les véhicules stationnent sur la route et sur les trottoirs.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un projet de sécurisation des abords du city stade est en cours et qu'il paraît difficile d'installer des barrières sélectives d'un côté (empêchant les mobylettes, voitures, d'accéder au city stade pour garantir la sécurité des enfants) et de créer un accès pour les véhicules de l'autre côté route de Montmerle. Messieurs Muzy et Corgé rappellent que le city stade est un espace dédié aux enfants et qu'il serait inconcevable de permettre à des voitures d'accéder à cet espace (où ces voitures vont avancer, reculer, en présence d'enfants).

Messieurs Couturier et Bourgey estiment qu'il est tout à fait possible de clôturer et sécuriser l'espace au niveau du club house, séparant ainsi ces 2 espaces, et protégeant de ce fait, les enfants.

Monsieur le Maire propose de trouver un autre parking, à un autre endroit, mais à proximité tout de même du club house.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de clore le débat et de rencontrer les dirigeants du tennis club avant de se prononcer définitivement sur ce sujet.

8. Informations diverses

Personnel Communal

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'agent des services techniques qui était en arrêt pour maladie professionnelle et qui a repris le travail depuis le 1^{er} mai 2015 à mi-temps thérapeutique,

bénéficie d'un certain nombre de congés payés à solder avant la fin de l'année. Cet agent ne travaillera pas tout le mois de juillet et août.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proroger le contrat de Monsieur Balleydier jusqu'au 15 août 2015 afin de remplacer l'agent en congés. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Micro-crèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, avec Madame Stremmsdoerfer, une personne qui fait une étude d'implantation d'une micro-crèche sur la commune, et qui souhaitait connaître l'avis des élus, et les besoins, sur la commune de St Trivier, en terme de garde d'enfants.

Cette personne pourrait installer cette structure dans deux appartements SEMCODA (projet de construction en cours, route de Montmerle).

Cette structure privée permettrait d'accueillir au maximum 10 enfants. 3 personnes travailleraient dans cette micro-crèche.

Monsieur le Maire craint que cette structure nuise aux assistantes maternelles de la commune qui ont du mal à trouver des enfants.

Madame Stremmsdoerfer fait tout de même remarquer qu'avec le projet de construction de SEMCODA, il risque d'y avoir un besoin prochainement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette structure.

Il met au vote cette proposition (cet avis n'est que consultatif) : un vote contre (Monsieur Muzy), 3 abstentions (Messieurs Laumain et Corgé ; madame Morel-Piron), les autres conseillers sont favorables à la mise en place de cette structure.

Pompiers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de remerciement de l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'octroi de la subvention communale.

Il rappelle au Conseil Municipal que, suite à leur intervention dans le cadre des TAP, une remise de diplôme aux élèves aura lieu le vendredi 3 juillet à 16 h 00 à l'école.

Rêve de cirque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un spectacle de cirque « rêve de cirque » dans le cadre du festival des Arts de rue, sera organisé à St Trivier le mercredi 1^{er} juillet à 18 h 00 derrière la salle polyvalente (à l'intérieur en cas de pluie).

Ce festival est subventionné par le CDDRA Avenir Dombes Saône et le Conseil Départemental de l'Ain.

L'organisation de ce festival est gérée par le Centre Culturel « La Passerelle » de Chatillon sur Chalaronne.

4 associations du village ont été associées à ce spectacle afin de gérer la buvette : le comité des fêtes, le sou des écoles, la cantine utingeoise et le centre de loisirs utingeois. Les bénéfices de la buvette seront répartis sur ces 4 associations. La commune financera le spectacle.

SAFER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Capel de la SAFER concernant la vente d'une propriété sur la commune.

Il est proposé à Monsieur le Maire de signer un document avec la SAFER intitulé « projet de développement local – agrément de la collectivité » afin que la SAFER puisse assurer la continuité du cahier des charges et la poursuite des engagements des propriétaires par les acquéreurs et par là même maintenir durablement la vocation agricole des biens vendus et la conservation du patrimoine bâti existant.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SAFER est intervenue en 2012, lors de la vente initiale de cette propriété. En conséquence, il estime que la commune n'a pas à donner son agrément pour la mise en œuvre de l'opération par l'intermédiaire de la SAFER, car la SAFER est automatiquement, à nouveau impliquée dans la cession de cette propriété rurale.

SIeA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion, en présence de plusieurs élus, s'est déroulée avec le SIeA et l'entreprise RSE, à la demande de Madame MOREL PIRON.

Madame MOREL PIRON fait un compte-rendu de cette réunion.

Plusieurs points ont été évoqués :

- dans le cadre de la réduction des consommations électriques : la possibilité de couper l'éclairage public, partiellement ou totalement sur le village, ou bien de baisser l'intensité pendant une plage horaire spécifique ;
- le renouvellement des lanternes de styles.

Des études sur ces points seront établies par le SIeA. Les élus pourront dès réception des documents du SIeA, entamer une réflexion.

Etude d'évaluation urbaine, patrimoniale et paysagère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude d'évaluation urbaine, patrimoniale et paysagère est nécessaire pour le projet d'aménagement de commerces rue Montpensier et du groupe scolaire. Cette étude est demandée par l'architecte des bâtiments de France, du fait que les projets se situent dans la zone de protection des remparts.

L'étude, évaluée à 14 400 € H.T, pourrait s'inscrire au titre d'une action du CDDRA et serait susceptible d'être éligible à subvention.

Un dossier de demande de subvention sera établi et transmis au CDDRA qui dispose d'une ligne d'actions pour ce type d'étude.

Conseil d'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil d'école s'est réuni le 19 juin dernier.

Monsieur le Maire étant retenu par ailleurs, était représenté par Monsieur LAUMAIN.

Monsieur Laumain fait un compte-rendu de la réunion :

- une liste des travaux à réaliser pendant les vacances d'été a été transmise à la mairie,
- une demande d'achat de 4 vidéos projecteurs a été formulée par les enseignants. Rien n'a été budgétisé sur 2015. Cette demande sera étudiée lors du prochain budget ;
- l'équipe enseignante remercie la mairie pour le renouvellement des postes informatiques. Des postes ont été installés dans les salles de classe ;
- dans le cadre du RASED, il n'y aura pas de psychologue à la rentrée prochaine (le poste n'est pas pourvu sur St Trivier) ;
- la remise des dictionnaires au CM2 aura lieu le lundi 29 juin à 15 h 00 ;
- une demande a été faite pour que les écoles puissent se rendre à la piscine de Chatillon l'année prochaine. Monsieur Laumain s'est engagé à ce qu'une demande soit faite à la commune de Chatillon.

Il cède la parole à Madame Stremmsdoerfer, adjointe aux affaires scolaires, pour faire un compte-rendu de la réunion concernant des remarques formulées sur les TAP.

Les parents élus au sein du conseil d'école ont fait remarquer que les fiches d'inscription pour les TAP pour la prochaine rentrée scolaire avaient été distribuées tardivement et que le délai de réponse était très court (distribué aux parents le 15 juin pour un retour le 18 juin).

Madame Stremmsdoerfer reconnaît effectivement que le délai de réponse était court. Une réunion avec les intervenants devait être organisée rapidement. Les inscriptions étaient nécessaires pour cette réunion.

A ce jour, 66 % des familles ont rendu leur fiche d'inscription.

Messieurs Lanier et Mercier s'interrogent sur la date butoir d'inscription aux TAP à fixer. Cette question devra être réexaminée.

PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission urbanisme s'est réunie. Monsieur Clayette, vice-président du Conseil Départemental en charge des routes, et Madame Bernillon, présidente du SCOT, étaient invités. Le projet d'urbanisation à l'ouest du village ainsi que la zone d'activité au sud, ont été évoqués et discutés.

Au terme de cette réunion, les élus décident de maintenir ces deux projets. Le PLU sera arrêté, en ce sens, lors du prochain conseil municipal.

SCOT

Le DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial) a été validé en comité syndical.

DSP Gaz

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il contactera, à nouveau, Monsieur le président du SIEA afin de savoir si une DSP gaz (délégation de service public) est envisageable avec Total Gaz sur notre commune.

Panneaux d'informations

Monsieur Couturier a remarqué que 2 panneaux d'informations (route de Sandrans et Route de Montmerle) avaient été enlevés.

Madame MOREL PIRON l'informe que ces panneaux ont été enlevés à titre d'essai. Celui de la route de Sandrans était mal implanté et posait des difficultés à l'agent en charge de la gestion des panneaux.

Madame MOREL PIRON informe le Conseil Municipal que plusieurs personnes lui ont fait remarquer l'absence du panneau route de Sandrans. Après étude d'implantation, ce panneau devrait être remis.

Messe Chapelle de Montagneux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la messe à la Chapelle de Montagneux aura lieu samedi 27 juin à 18 h 30.

Assemblée Générale FCDB

Monsieur Franck MONTRADE fait un compte-rendu de l'assemblée générale du FCDB.

Le FCDB déplore la baisse de la subvention communale.

En parallèle, Monsieur Montrade fait remarquer que le FCDB a payé 3 000 € d'amendes de carton.

La séance est levée à 23 h 30.